

COMMUNIQUE

Connaissance prise par la presse nationale du placement en garde à vue d'un ancien Bâtonnier et du Bâtonnier en exercice de l'ordre des avocats au Barreau d'Ajaccio, puis de la mise en examen de ce dernier,

Connaissance prise des motions votées par les Conseils de l'Ordre des Barreaux d'Ajaccio les 6 et 8 octobre et de Bastia les 7 et 9 octobre,

La Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer :

RAPPELLE que si les avocats ne sont pas au dessus des lois, ils doivent bénéficier des garanties offertes à tous les citoyens de notre pays,

DENONCE la violation manifeste des principes de la présomption d'innocence et de la protection du secret de l'enquête et de l'instruction dont a fait l'objet le Bâtonnier en exercice du Barreau d'Ajaccio,

S'ELEVE contre toutes atteintes portées aux principes fondamentaux de la justice pénale.

En conséquence :

AFFIRME sa parfaite solidarité avec les mouvements de protestation engagés par les Barreaux d'Ajaccio et de Bastia.

13 octobre 2014